



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
**COMMUNE DE COURTHEZON**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 AVRIL 2026

**Délibération n°2026043**

Date de convocation : 14/04/2026

Membres en exercice : 29

Votants : 29

POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :



L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BONVIN, Xavier MOUREAU, Sabine COURRIEU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Jean-Paul TESTUT, Coralie GOMMARRE, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Emilie ABEILLE, Julie, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Gabin GIRARD, Mélanie ROUX, Julien LENZI, Mélanie GROH, Alain CHAZOT, Benoît VALENZUELA, Cédric MAURIN.

Excusés :

Adrien HOSDEZ pouvoir à Nicolas PAGET  
Jérôme DEMOTIER pouvoir à Xavier MOUREAU  
Marc GELEDAN pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL  
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN  
Julie BRAIL pouvoir à Alexandra CAMBON

Absents : Néant

Secrétaire de Séance : Alexandra CAMBON

**SERVICE FESTIVITES / SALON DES VINS « ENTRE VINS ET CHATEAU – TERROIRS DE COURTHEZON » / TARIFICATION BANQUET DES VIGNERONS**

Dans le cadre de l'événement « Entre Vins et Château – Terroirs de Courthézon », un banquet des vigneron sera proposé à 12h, dans le cadre du parc Val Seille.

Ce moment convivial mettra à l'honneur les domaines présents, qui accompagneront les mets proposés avec une sélection de leurs vins, pour une expérience gourmande et authentique au cœur du terroir.

La participation à ce banquet est proposée à 55€. Ce tarif comprend l'entrée à Vins et château, le repas vins compris, les animations mises en place pour ce banquet, l'accès à la soirée DJ.

Pour des questions d'organisation l'achat ne sera possible qu'en prévente internet et en mairie avec fin des réservations 1 semaine avant l'évènement

Les points de ventes et modalités de règlements restent inchangés

- Points de ventes :
  - o Mairie (service culture),
  - o Billetterie en ligne.
- Modes de règlement :

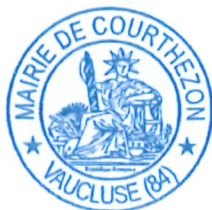
- Mairie (service culture) : Carte bancaire, espèces et chèques,
- Billetterie en ligne : Carte bancaire,

Afin de permettre le recouvrement par la régie culturelle, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter cette tarification de 55€.

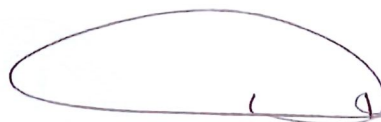
Le Conseil municipal ayant ouï l'exposé du Maire-Adjoint en charge de la vie festive et commerçante, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE et APPROUVE** la mise en place d'un banquet au tarif de 55€,
- **ADOpte** le principe de l'encaissement via la régie de recettes des affaires culturelles,
- **PRECISE** que dans le cas de vente de billets en ligne, une commission est reversée au prestataire chargé de l'hébergement de la billetterie, conformément aux dispositions prévues par la convention. Cette commission est déduite du montant des recettes issues des ventes effectuées sur internet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant, son Premier Adjoint à signer toutes pièces se référant à la présente délibération

Le secrétaire de séance  
Alexandra CAMBON



Le Président de séance  
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.